

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- votants par procuration	6 (puis 5, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 8 avril 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19), Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Patrick CIBOIS qui donne pouvoir à M. Patrick WALCZAK (pour une partie de la séance, M. CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)

M. Xavier PICAVET qui donne pouvoir à M. Jean-Paul MANGIN

M. Jean-Yves GOGNET qui donne pouvoir à Mme Brigitte LEROUX

M. Romuald HAUCHECORNE qui donne pouvoir à M. Jean-Marie MOREL

M. Kamel BELGHACHEM qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE

M. Teddy LECLERC qui donne pouvoir à M. Yoann LAVERNHE

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Frédéric LE PAGE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.56/04.19

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2019**

Délibération n°: D.56/04.19

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2019**

Sont présentées au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Restauration pour 2019 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D.118/11.11 du 03 novembre 2011 par laquelle la Ville de Lillebonne a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe Restauration,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de restauration,

Considérant que le budget primitif 2019 du budget Restauration s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les *dépenses* de la section de fonctionnement s'élèvent à : **428 937,77 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel GIP à la Ville	182 420,00 €
- le remboursement du personnel au CCAS	79 031,00 €
- les prestations de services (fourniture repas GIP)	120 000,00 €
- autres dépenses (fluides, assurances, frais de gestion).....	44 386,77 €
- les créances en non-valeur	1 000,00 €
- les charges exceptionnelles (annulation de titres antérieurs)	100,00 €
- le virement à la section d'investissement	2 000,00 €

Les *recettes* de fonctionnement s'élèvent à : **428 937,77 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel par le GIP	171 937,00 €
- les redevances et droits des services à caractère social.....	140 000,00 €
- les produits des services exploités dans l'intérêt du personnel.....	4 000,00 €
- le remboursement de frais par le CCAS	4 350,00 €
- la subvention d'équilibre versée par la Ville	47 000,00 €
- le résultat de fonctionnement reporté	61 650,77 €

Délibération n°: D.56/04.19

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2019**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les *dépenses* de la section de section d'investissement s'élèvent à : 2 000,00 €

Elles comprennent :

- du mobilier	2 000,00 €
---------------------	------------

Les *recettes* de la section d'investissement s'élèvent à : 2 000,00 €

Elles comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
---	------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :	<u>EUROS</u>
Chapitre 70 Ventes de produits et prestations de services	320 287,00 €
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	47 000,00 €
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	61 650,77 €
* Total des recettes de la section de fonctionnement	428 937,77 €

- DEPENSES :	<u>EUROS</u>
Chapitre 011 Charges à caractère général	164 386,77 €
Chapitre 012 Charges de personnel	261 451,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	2 000,00 €
* Total des dépenses de la section de fonctionnement	428 937,77 €

Délibération n°: D.56/04.19
Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES : **EUROS**

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 2 000,00 €

*** Total des recettes de la section d'investissement : 2 000,00 €**

- DEPENSES : **EUROS**

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 2 000,00 €

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 2 000,00 €**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

